

11.15

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
18 JUIN 2024

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2024
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 39/2024 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 520'000 pour la création d'un parc solaire photovoltaïque sur les toits communaux
6. Préavis No 40/2024 concernant les comptes de la commune de Froideville pour l'année 2023
7. Préavis No 41/2024 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2023
8. Préavis No 42/2024 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la location d'une patinoire saisonnière, hiver 2024-2025 et suivants
9. Préavis No 43/2024 concernant la révision partielle des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent
10. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, de l'EFAJE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL
11. Election d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour l'ASICE
12. Propositions individuelles et divers
13. Nomination du Président du Conseil
14. Nomination du premier Vice-président
15. Nomination du second Vice-président
16. Nomination de deux scrutateurs
17. Nomination de deux scrutateurs suppléants

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h01 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public.

Il indique que l'intitulé du Préavis No 39/2024 est erroné car le montant voté est de CHF 400'000.00, comme indiqué dans le préavis reçu, et non CHF 520'000.00.

Sous réserve de la rectification ci-dessus, l'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 44

Excusés : 11

Absent : 0

2. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2024, approuvé par le Bureau le 29 mai 2024, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

En préambule de mes communications, je vous informe de divers courriers qui me sont parvenus :

- Courriel de M. Markus Mooser, Syndic de Bretigny et Président du Conseil intercommunal de l'ASICE, dont je vous donne lecture :

(NDR : Le courriel mentionne notamment que certains délégués de l'ASICE sont rarement présents, ce qui rend difficile la prise de décision, le quorum n'étant pas atteint.)

Ce rappel de M. Mooser, dont je précise qu'il ne concerne pas les délégués de notre commune, est important. Je rappelle ici que vous êtes élus pour une fonction et que ce n'est pas anodin. Vous avez accepté un mandat et celui-ci vous impose certaines obligations, notamment le devoir d'assister aux diverses séances, à tout le moins de vous excuser dans les délais en justifiant vos absences. A défaut, et après avertissement, les récidivistes qui négligeraient ainsi leur devoir de prendre part aux séances pourraient faire l'objet d'une amende dans la compétence municipale.

Je le répète encore une fois, le message du Président du Conseil intercommunal de l'ASICE ne concerne pas nos délégués communaux mais j'insiste sur le fait que j'attends de chacun d'entre vous de prendre au sérieux la fonction à laquelle vous avez été élus, que ce soit comme Conseiller communal, membre d'une commission ou délégué à une association intercommunale.

Je sais que je peux vous faire confiance et que vous apportez toute l'attention et l'engagement nécessaire à vos divers mandats, d'autant plus quand vous représentez notre commune au sein des associations intercommunales. En cas d'absence, faites donc rapidement le nécessaire pour vous excuser et avertissez suffisamment tôt les suppléants élus, afin qu'ils puissent, comme leur nom l'indique, vous suppléer.

- Démission de Mme Sylvie Leuthold de sa fonction de déléguée à l'ASICE :

Pour divers motifs d'ordre personnels, Mme Leuthold nous a adressé le 26 mai un courrier nous informant de sa démission au 31 août 2024 de sa fonction de déléguée de l'ASICE.

Je remercie sincèrement Mme Leuthold pour l'engagement qu'elle a démontré durant cette législature en sa qualité de déléguée à l'ASICE. Merci mille fois.

Au vu de sa démission, nous procéderons à l'élection d'un(e) suppléant(e) à l'ASICE en fin de séance.

- Démission de Mme Nathalie Richoz du Conseil communal et par conséquent de sa fonction de membre suppléante de la Commission de gestion :

(NDR : le Président lit la lettre de Mme Richoz.)

Mme Richoz, vous avez décidé de quitter notre belle commune de Froideville pour aller habiter dans la Cité de la Rose, au bord du lac de Morat. J'imagine combien cette décision a dû être difficile à prendre pour votre famille et vous-même : quitter le Pays de Vaud pour aller chez les « Dzos », abandonner le privilège d'être une Cacatchoux pour devenir une Staviacoise.

Je vous souhaite le meilleur pour votre avenir à l'étranger et vous remercie pour votre engagement au profit de notre commune durant cette législature.

Afin de compléter l'effectif du Conseil communal, nous assermenterons notre suppléant suivant, soit M. Eric Dumauthioz, lors de notre prochaine séance au Parlement vaudois. Certains ne font pas dans la dentelle pour leurs débuts au Conseil ! Prévoyez tout de même un peu de monnaie pour payer l'apéro !

Nous compléterons également l'effectif de la Commission de gestion à cette occasion. Pour reprendre les termes de Mme Richoz : « le mandat avec la CoGest était passionnant et avec une équipe d'enfer, je la conseille fortement pour mon-ma remplaçant(e) ».

M. Dumauthioz, vous voilà d'ores et déjà averti !

Le projet éolien EolJorat Sud se précise. Ce projet d'envergure à l'échelle locale a fait l'objet de diverses séances d'information. Une séance d'information organisée par des opposants a eu lieu jeudi 13 juin passé à Froideville. Une vision divergente de celle des promoteurs y était développée. Il a notamment été question des modalités pour faire opposition au projet qui sera mis à l'enquête publique du 12 juin au 11 juillet 2024. Pour ceux qui auraient loupé cette séance, vous pouvez vous renseigner auprès de M. Cédric Von Rohr pour plus de détails.

Par ailleurs, les promoteurs du projet vous invitent pour leur part à deux séances d'information publiques les 19 et 24 juin 2024, à la grande salle de Vers-chez-les Blanc. N'hésitez pas à vous y rendre pour comprendre les enjeux de ces éoliennes, tenter de trier le bon grain de l'ivraie et vous forger votre propre opinion sur cet épineux sujet.

Dimanche 9 juin, la population était invitée à donner son avis sur 4 objets nationaux. La participation a été relativement bonne puisque ce sont 928 Cacatchoux qui ont exprimé leur avis sur les 1'720 électeurs inscrits, soit une participation de 54% au niveau communal, contre 44.7% sur le plan cantonal et 45.4% au niveau fédéral.

1. L'initiative pour l'allègement des primes « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie » a été acceptée par 56.8% des votants (acceptée à 60.6% sur Vaud mais finalement rejetée à 55.5% en Suisse) ;
2. L'initiative pour un frein aux coûts « Pour des primes plus basses, Frein aux coûts dans le système de santé » a été refusée par 70.5% des votants (71.5% sur Vaud et 62.7% en Suisse) ;
3. L'initiative pour la liberté et l'intégrité physique a été balayée par 72.7% des votants (77% sur Vaud et 73.7% en Suisse) ;
4. La modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité a été acceptée par 61.3% des votants (73.5% sur Vaud et 68.7% en Suisse).

Même si le peuple a toujours raison, en s'exprimant en faveur de ce dernier sujet, même avec un score en dessous de la moyenne cantonale, la population de Froideville a donné un signal tendancieux, susceptible d'être mal interprété dans la perspective d'une éventuelle opposition de la Municipalité au projet EolJorat Sud proposé par nos chers voisins de la capitale. Affaire à suivre...

La fin de la saison de hockey a été dense et nous a apporté notre lot de bons moments : LHC Vice-champion suisse, la Suisse Vice-championne du monde. C'étaient des moments forts et juste incroyables !

Désormais, on en a assez du vice. Ensemble, disons STOP au VICE !

Et pour cela, je vous invite à gagner la capitale mardi 25 juin prochain, date clé où notre député-syndic, Jean-François Thuillard, devrait, sous réserve de la décision des députés du législatif cantonal, enfin abandonner son Vice pour devenir « simplement » Président du Grand Conseil vaudois et ainsi devenir le 1^{er} citoyen du Pays de Vaud !

Sinon, cet été à l'agenda, vous aurez l'occasion de suivre l'Euro du 14 au 22 juin au Centre sportif tout en célébrant les 70 ans du prestigieux FC Froideville-Sports.

Vous aurez aussi de nombreuses autres occasions de vous réunir entre Cacatchoux, notamment pour le Dégel Festival, la fête nationale, le repas de soutien à la Jeunesse, la sortie du jumelage et la kermesse-brunch de l'ACOF.

Bien sûr que nous comptons également sur vous le mardi 3 septembre pour célébrer dignement le 1^{er} citoyen vaudois et participer aux festivités qui entoureront cet événement !

Enfin, veuillez aussi agender notre prochaine séance du Conseil communal qui se déroulera le mardi 8 octobre 2024 au parlement cantonal, séance qui sera suivie d'un repas dans les murs de la Cité. Faites en sorte de vous libérer pour cette séance extramuros et extraordinaire, notamment en anticipant l'heure du début dans vos agendas. Tous les détails de cette folle soirée vous seront donnés en temps utiles. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

M. J.-F. Thuillard passe ensuite la parole à M. Jean-Luc Duvoisin pour une brève présentation de la nouvelle charte graphique de la Commune.

M. J.-L. Duvoisin présente la charte graphique, notamment le nouveau logo, unique, actuel et indémodable, qui mêle la croix ancrée et la charrue, symboles héraldiques du blason de la commune.

Après cette présentation, le Syndic remercie M. Duvoisin pour son travail et l'assemblée applaudit ce changement !

Le Président demande si logo figurera sur le giratoire.

M. Ph. Heller répond que ce sera le cas sous forme d'un triptyque métallique accroché au mât central.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 39/2024 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000 pour la création d'un parc solaire photovoltaïque sur les toits communaux

Mme J. Kobel Dubail donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : en premier lieu, la question de l'envergure du projet s'est posée, celui-ci ne permettant d'auto-produire qu'environ 3% de l'électricité consommée par la commune. La Commission a demandé s'il était possible d'inclure d'autres toits communaux à plus ou moins brève échéance, comme celui de la grande salle par exemple. M. Heller a expliqué que seuls les trois toits mentionnés dans le préavis étaient disponibles actuellement. Le calendrier pour la réfection du toit de la grande salle n'est pas encore établi et si une réfection doit se faire, le crédit sera demandé probablement durant la prochaine législature. Il a également exposé le contexte dans lequel s'inscrit ce projet. Dans sa stratégie énergétique, la Municipalité a la volonté d'augmenter progressivement sa production indigène. A l'heure actuelle, il y a principalement deux axes sur lesquels elle peut agir : le CAD et les toits communaux, objet du présent préavis. Il s'agit de commencer avec un projet-pilote, d'une envergure gérable pour la commune, afin d'acquérir l'expérience nécessaire pour se lancer dans d'éventuels projets de plus grosse envergure.

Concernant les détails du projet, la Commission a pu constater le rendement intéressant de celui-ci, qui pourrait permettre de créer le fonds du développement durable. Ce fonds fait partie intégrante du PECC.

La Commission s'est penchée sur le financement de ces panneaux et a posé des questions sur le mécanisme proposé. Des tranches prédéfinies entre CHF 1'000.00 et CHF 10'000.00 (par exemple CHF 1'000.00, CHF 5'000.00, CHF 7'500.00 ou CHF 10'000.00) avec des durées d'échéance également prédéfinies (par exemple 2, 5, 7 ou 15 ans) seront proposées, prioritairement à la population de Froideville.

Une interrogation subsistait sur l'adéquation entre le montant investi de CHF 400'000.00 et le financement participatif proposé. En effet, le paiement d'intérêts annuels à des centaines de personnes semblait démesuré en termes de charge de travail pour la bourse communale. M. Heller a expliqué que le versement des intérêts ne sera pas fait à la fin de chaque année mais à l'échéance du remboursement du prêt de chaque investisseur privé.

Concernant la charge d'intérêts de CHF 6'000.- prévue la première année, telle que mentionnée sous point 7 du préavis, la Commission a relevé que cette charge s'appliquera en fait sur les deux premières années, puisque la première durée d'échéance des tranches prévue sera de deux ans. La charge diminuera ensuite d'année en année au fur et à mesure des remboursements.

La Commission s'est quand même demandé si ce financement participatif était pertinent. En effet, la Commune peut aisément financer cet investissement, voire l'emprunter. M. Heller a insisté sur la volonté de la Municipalité d'intégrer le citoyen dans la démarche dans le but de sensibiliser la population des Cacatchoux aux enjeux énergétiques d'auto-production. C'est l'un des points centraux du projet-pilote.

Enfin, la Commission souhaite encore faire part aux Conseillers et aux Conseillères de deux précisions qui ont été apportées par M. Heller :

- Le point 7 du préavis prévoit un amortissement de 30 ans, alors que la durée de vie des panneaux photovoltaïques est d'environ 20 ans et d'un onduleur entre 10 et 15 ans. La durée de l'amortissement est en fait imposée par le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, qui fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes, publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ;
- Le préavis contient une erreur de montant au point 6. Le montant de la puce 3 de CHF 16'200.00 doit être revu à la baisse, car il prend en compte, outre les trois toits communaux disponibles, également celui de la grande salle, que la Municipalité avait initialement pris en compte dans ce préavis, avant de se rendre compte de son mauvais état.

Au vu de ce qui précède et convaincue des réponses apportées, la Commission estime que la Commune doit aller de l'avant en matière d'auto-production et montrer l'exemple. Elle propose ainsi à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a pris acte que :

- Le montant total de l'investissement s'élève à CHF 400'000.00 ;
- Les subventions, estimées à CHF 73'760.00, seront portées en déduction de l'investissement ;
- L'investissement sera amorti linéairement sur une période de 30 ans, entraînant une charge de CHF 10'875.00 par année ;
- Le financement participatif sera rémunéré à hauteur de 1.5%, ce qui génère une charge d'intérêts de CHF 6'000.00 la première année ;
- La revente de l'énergie électrique générera des revenus estimés à CHF 29'500.00 par année pendant toute la durée d'exploitation des toits solaires.

Toutefois, la Commission relève que les revenus estimés ne peuvent être garantis sur la durée d'exploitation, ceux-ci dépendant du prix de rachat de l'électricité sur un marché fluctuant.

Bien que le montant du préavis ne figure pas sur le plan des investissements annexé au préavis 33/2023 (Budget 2024), la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant ce préavis tel que présenté :

- autorisent la Municipalité à réaliser les travaux de création d'un parc solaire photovoltaïque sur les toits communaux ;
- accordent à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 ;
- autorisent la Municipalité à financer cet investissement au moyen d'un emprunt par financement participatif à un taux unique de 1.5%, préférentiellement auprès de la population de Froideville.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 39/2024 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de création d'un parc solaire photovoltaïque sur les toits communaux ;
- 2) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 ;
- 3) de financer cet investissement au moyen d'un emprunt par financement participatif à un taux unique de 1.5%, préférentiellement auprès de la population de Froideville.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 40/2024 concernant les comptes de la commune de Froideville pour l'année 2023

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances, qui se conclut ainsi : la Commission relève que :

- L'exercice 2023 boucle avec un excédent brut de revenus de CHF 622'076.38 avant l'attribution extraordinaire de CHF 425'000.00 répartie sur les réserves non affectées « Réception Grand-Conseil » et « Activités sportives »
Ces opérations ramènent l'excédent de revenus net à CHF 197'076.38.
- La marge brute d'autofinancement de l'exercice 2023 est de CHF 1'240'601.70 en diminution de 41.1% par rapport à celle de l'exercice 2022 qui était de CHF 2'107'413.76.
- La part des recettes conjoncturelles subit une baisse, passant de 19.51% en 2022 à 16.75% en 2023.
Ceci est dû, principalement, à une forte baisse, CHF -253'267.00, des mutations et gains immobiliers.
- La Commission relève que la capacité contributive par point d'impôt et par habitant diminue, passant de CHF 31.35 en 2022 à CHF 30.92 en 2023.
- La couverture du coût d'élimination des déchets par la taxe se situe à 70.12% en baisse par rapport à 2022. L'objectif de couverture de 70 % du coût est toutefois atteint. Les charges augmentent de 1.7% alors que les revenus baissent de 14%.
- L'endettement augmente de CHF 427'360.00, soit une hausse de 3.6%, portant l'endettement par habitant à CHF 4'517.54 contre CHF 4'373.71 en 2022, soit une augmentation de 3.3%.
- La charge d'intérêt de la dette passe de 0.99 en 2022 à 1.22 points d'impôt en 2023. Ceci est en grande partie dû au renouvellement des emprunts à des taux moins bas.
- Le coût des élèves se maintient sur la barre des 20 points d'impôt, à 22.25 contre 21.24 en 2022. Par ailleurs, le coût par élève a augmenté de CHF 407.81 (+ 8.87%).
- La part d'enfants scolarisés en proportion de la population reste stable, aux environs de 13.75%.

Compte tenu de ce qui précède et en remerciant la Municipalité et les collaboratrices et collaborateurs communaux pour les efforts déployés en 2023, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 40/2024, page par page.

M. M.-H. Schwab, p. 7 cpte 9143.15.22, remarque que le coût de la transformation de l'immeuble Belle Vue est de CHF 1'144'667.00 au lieu du crédit voté de CHF 1'700'000.00.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il s'agit de la situation au 31 décembre 2023 mais que les travaux ne sont pas encore terminés. La Municipalité informera le Conseil communal du coût exact des travaux lorsque le préavis sera clôturé.

M. L. Gattlen p. 13 cpte 110.380.1, demande des informations concernant le financement de la réception du futur président du Grand Conseil, notamment par rapport à la réserve créée.

M. J.-L. Meylan répond que la réserve est de CHF 50'000.00, soit CHF 25'000.00 attribués en 2022 et CHF 25'000.00 attribués en 2023.

M. J.-F. Thuillard explique que le budget est d'environ CHF 170'000.00 et les CHF 50'000.00 de réserve sont là s'il n'est pas possible de boucler les comptes avec le sponsoring. En plus du sponsoring, le financement est aussi assuré par le Canton de Vaud (environ CHF 20'000.00, dont CHF 12'000.00 pour les milices vaudoises), par un jeton de présence des députés UDC (environ CHF 15'000.00) et par une participation des communes du Gros-de-Vaud (CHF 1.00 par habitant, soit environ CHF 48'000.00).

La parole n'étant plus demandée, **le Président** ouvre ensuite une discussion concernant les annexes au préavis No 40/2024, page par page.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** ouvre ensuite une discussion générale concernant le préavis No 40/2024.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 40/2024 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2023, ainsi que les compléments de budget, les amortissements selon le budget, la renonciation aux amortissements selon le budget, les amortissements complémentaires, les attributions aux réserves, les prélèvements aux réserves et les dissolutions de réserves.

Le Président remercie à nouveau la Municipalité et la bourse pour la qualité du préavis et la Commission des finances pour son travail.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 41/2024 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2023

M. Y. Grosclaude donne lecture du rapport de la Commission de gestion, qui se conclut ainsi : la Commission de gestion remercie la Municipalité, ainsi que tous les employés communaux pour l'excellente qualité du travail fourni et le sérieux de leur engagement pendant l'année 2023.

Après avoir entendu les explications et réponses données par la Municipalité, la Commission souligne la bonne gestion de notre commune et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'approuver le Préavis No 41/2024 : Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal - Activités 2023 ;
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion des affaires communales durant l'exercice 2023.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 41/2024, page par page.

Le Président, p. 12, remercie également la Municipalité pour la bonne qualité des relations entre la Municipalité et le Conseil communal, avec des discussions agréables et constructives, dans un climat de travail sain et propice. Il remercie l'assemblée pour sa contribution à cette bonne entente, surtout au vu de ce qui peut se passer dans d'autres communes.

M. Ph. Weibel, p. 17, demande des précisions sur le rôle de M. Michel Soutter par rapport à l'ensemble des collaborateurs.

M. J.-F. Thuillard répond que M. Soutter, dans sa fonction de Secrétaire municipal, a la responsabilité administrative des collaborateurs et que le Syndic a la responsabilité politique des collaborateurs.

Mme S. Brunner, p. 18, fait remarquer une erreur sur la légende de la photo. En effet, il ne manque que Mme Ravisangar sur la photo alors que Mme Nunes Thomas y est bien présente.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** ouvre une discussion générale concernant le préavis.

Mme S. Leuthold remercie toutes les personnes impliquées pour l'excellente qualité du rapport.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 41/2024 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2023 ;
- 2) de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité selon chapitre 9 du préavis.

Le Président remercie aussi la Municipalité pour la qualité du préavis et exprime également sa gratitude à la Commission de gestion pour le gros travail d'analyse effectué ces dernières semaines.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Préavis No 42/2024 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la location d'une patinoire saisonnière, hiver 2024-2025 et suivants

M. F. Montfort donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la Commission a relevé que le contrat est bloqué sur 4 ans et qu'il n'y a pas de possibilité de faire évoluer la taille de la glace durant cette période. Elle pense que la conclusion du contrat devrait laisser la possibilité de faire évoluer la surface de glace ou d'arrêter le projet. Etant donné que les 2 premiers exercices seront financés par la réserve dégagée aux comptes 2023, une option annuelle ou sur 2 années paraît moins risquée et permettrait de faire le point sur la taille, la fréquentation, les coûts, etc. Les économies réalisées et le fait d'éviter de revenir chaque année devant notre Conseil semblent faibles en comparaison des montants investis. La Commission se pose également la question de la priorité d'allouer ces montants dans un projet éphémère. La Commission pense qu'investir dans une infrastructure, tel la cantine ou d'autres installations, qui pourrait être utilisée à d'autres occasions et profiter à d'autres sociétés, serait plus intéressant.

La Commission a aussi voulu connaître l'impact énergétique d'une telle installation. L'exploitation pour la saison 2023-2024 a été d'environ 30'000 kWh, soit 0.4% de la consommation villageoise. En comparaison, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits communaux proposée dans le préavis No 39/2024 permettrait la production de 203'000 kWh/an, soit 3% de la consommation électrique de la commune. La Commission pense que les efforts entrepris par la commune au niveau énergétique permettent le surplus occasionné par la patinoire.

La Commission a encore mentionné quelques points au sujet de la façon dont la publicité sera faite, l'augmentation des heures de location par les écoles, la gestion des parkings et l'aménagement d'étagères aux abords de la patinoire. Ces points seront considérés par la Municipalité ou transmis à la commission municipale en charge du dossier.

Au vu de ce qui précède, la Commission est convaincue de la réelle plus-value de ce projet pour la vie de notre village et d'une vraie opportunité pour les écoliers. Le projet apporte des améliorations par rapport à l'année précédente.

Toutefois, au vu des risques financiers et de l'évolution des besoins des utilisateurs, la Commission demande que les contrats puissent être modifiés chaque année.

Elle propose, dès lors, sous forme d'amendement, de réduire l'engagement ferme de la commune à un an, reconductible d'année en année.

La Commission propose ainsi à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté sous réserve d'acceptation de l'amendement proposé.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a pris acte que :

- Le montant total du crédit extrabudgétaire pour quatre saisons d'exploitation s'élève à CHF 912'000.00 ;
- Les recettes, estimées à CHF 140'000.00, seront portées en déduction ;
- Un prélèvement à la réserve « Activités sportives », correspondants aux coûts nets, estimés à CHF 193'000.00 sera fait annuellement. Il s'élèvera au maximum à CHF 400'000.00 au total sur les quatre saisons.

La Commission relève que les coûts nets estimés à CHF 193'000.00 représentent 2.3 points d'impôts (CHF 84'351.00). Des incertitudes sur les recettes et les coûts d'engagement d'un exploitant subsistent au moment de la rédaction de ce rapport.

L'excédent de charges de CHF 772'000.00, bien que diminué sur le plan comptable par la réserve de CHF 400'000.00, devra, sur le plan financier, être couvert en totalité par les liquidités et/ou un emprunt.

La Commission ne voit pas, en l'état des informations disponibles, l'avantage de s'engager sur une période de quatre ans.

Elle propose, dès lors, sous forme d'amendement, de réduire l'engagement ferme de la Commune à une durée de deux ans, engagement assorti d'une option pour deux saisons supplémentaires à confirmer en fin de législature ou début de législature prochaine.

Sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal de l'amendement ci-dessus, la Commission, à l'unanimité, recommande, à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis avec le dispositif décisionnel suivant :

- autorisent la Municipalité à s'engager à louer et exploiter pour quatre saisons une patinoire saisonnière, engagement ferme pour les deux premières années, optionnel, à confirmer en fin de législature, pour les deux années suivantes ;
- accordent à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 456'000.00 pour financer la location d'une patinoire saisonnière pendant 2 ans, une autre tranche CHF 456'000.00 étant accordée pour l'option de 2 années supplémentaires ;
- autorisent le financement de cette dépense au moyen des liquidités courantes ;
- autorisent le prélèvement de CHF 400'000.00, réparti sur les 2 premières années, à la réserve « Activités sportives ».

Le Président explique comment se déroulera le vote sur les différents amendements et sur le préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. L. Gattlen demande quelles sont les différentes charges salariales liées au projet.

M. J.-L. Meylan explique que l'idée est de travailler avec un gérant qui se rémunère sur les bénéfices de la buvette. La Municipalité a également prévu CHF 10'000.00 de salaire pour les heures liées à l'entretien de la glace.

M. L. Gattlen demande quelles sont les recettes du projet, puisqu'il est prévu que les recettes de la buvette aillent au gérant.

M. J.-L. Meylan répond qu'il s'agit des entrées, de la location de patins, du sponsoring et de la moitié des bénéfices de la buvette, ces derniers n'étant pas entièrement versés au gérant.

M. O. Martin demande si les sociétés locales pourront encore tenir la buvette et en récupérer les bénéfices.

M. J.-L. Meylan répond que les sociétés locales pourront encore tenir la buvette le week-end, avec une possibilité de choisir si elles le font un seul jour ou les deux jours. De plus, chaque société aura droit à un week-end au maximum, de manière à laisser certains week-ends au gérant.

M. J.-F. Thuillard ajoute que, depuis la rédaction du préavis, la Municipalité a continué ses réflexions et a constitué une commission municipale, dont M. Meylan est président, formée de MM. Pierre-Alain Witzig, Jürg Leiser, Nicolas Tanner, Frédéric Aguet, Daniel Freymond et Mme Sonia Marti.

M. O. Martin propose d'acheter la tente, ce qui permettrait une utilisation durant toute l'année.

M. J.-F. Thuillard répond que cette possibilité n'a pas été étudiée car cela demande un gros entretien, sans compter le problème du stockage et la logistique liée au montage et démontage. Pour l'instant, le prix pour la tente est d'environ CHF 70'000.00 mais la Municipalité dispose d'une marge de négociation, surtout si on s'engage pour plusieurs années.

Mme J. Kobel Dubail demande quel est le surcoût pour la location d'année en année, respectivement l'économie d'échelle pour la location sur 4 ans.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il n'est pas possible de conclure un contrat avec une option « oui ou non » pour les années suivantes. En cas d'acceptation des amendements, la Municipalité devra conclure un contrat pour un certain prix, puis à l'échéance, conclure un nouveau contrat pour un nouveau prix.

Après discussion avec La Pati SA et confirmation des coûts, la location pour une année coûte environ CHF 207'500.00, contre environ CHF 196'000.00 par saison pour un contrat de deux ans et environ CHF 188'000.00 par saison pour un contrat de quatre ans.

La Municipalité n'est pas favorable aux amendements proposés et ne souhaite pas devoir présenter chaque année un projet quasi-identique au Conseil. Elle souhaite également pérenniser le projet, de manière à offrir des perspectives intéressantes pour le futur gérant.

S'agissant de la modification de la surface de glace, il sera certainement possible de demander une patinoire plus grande, moyennant un coût supplémentaire, et également possible d'avoir une patinoire plus petite, mais sans réduction du prix.

L'hypothèse d'une conclusion pour deux ans pose problème à la Municipalité car les deux options sont : la Municipalité actuelle décide du projet pour la Municipalité renouvelée en 2026 ; ou la nouvelle Municipalité doit mettre en place ce projet dès le début de son mandat.

Il est vrai que le projet prévu dans le préavis nécessite de trouver CHF 200'000.00 par année, ce qui est possible, d'autant plus que la Municipalité va faire plus de publicité aux alentours et que l'arrivée du Car Postal permettra aux enfants de la région d'Echallens de venir plus facilement dans notre village, et avec moins de frais qu'en louant des bus privés pour le transport.

M. L. Gattlen demande quel a été le coût du report d'une année.

M. J.-F. Thuillard répond que cela avait coûté CHF 34'000.00.

M. O. Martin propose de soutenir le projet décidé par la Municipalité, sans les amendements, car cette patinoire est une entreprise et il est plus intéressant de l'exploiter pour quatre ans et de faire ensuite le bilan des cinq années, en comptant la saison 2023-2024.

M. L. Gattlen va également dans ce sens, notamment parce que la réserve permet de financer la moitié du projet présenté. L'existence d'une patinoire est un plus pour la commune, surtout dans le contexte d'une saison hivernale qui ne permet pas forcément d'exploiter la piste de fond.

M. J.-L. Meylan explique que la réserve est pour l'instant une réserve spécifique dédiée aux activités sportives mais qu'avec MCH2 toutes les réserves seront fusionnées. Comptablement, la commune dispose des réserves suffisantes pour mener à bien ce projet, si tout le monde est d'accord de les utiliser dans ce but.

M. Ph. Weibel remarque que l'existence de réserves ne signifie pas forcément qu'il y a les liquidités nécessaires.

M. J.-L. Meylan admet que la Municipalité n'a pas demandé la possibilité de recourir à l'emprunt mais estime que le financement uniquement par les liquidités est un petit risque, réparti sur quatre ans.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et demande aux commissions si elles maintiennent leurs amendements, ce qui est le cas, puis passe aux votes.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Amendement concernant la possibilité de modifier le contrat d'année en année.
C'est à main levée que cet amendement est refusé par les Conseillères et Conseillers présents par 26 voix contre, 9 voix pour et 7 abstentions.

Amendement concernant la réduction de l'engagement ferme de la Commune à une durée de deux ans, engagement assorti d'une option pour deux saisons supplémentaires à confirmer en fin de législature.

C'est à main levée que cet amendement est refusé par les Conseillères et Conseillers présents par 25 voix contre, 11 voix pour et 7 abstentions.

C'est à main levée que le préavis No 42/2024 est approuvé. Il y a dix avis contraires et trois abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à louer et exploiter pour quatre saisons une patinoire saisonnière ;
- 2) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 912'000.00 pour financer la location d'une patinoire saisonnière pendant 4 ans ;
- 3) de financer cette dépense au moyen des liquidités courantes ;
- 4) de prélever CHF 400'000.00, réparti sur 4 ans, sur le compte de réserve « Activités sportives ».

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Préavis No 43/2024 concernant la révision partielle des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent

Mme R. Jenni donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la Commission a constaté que :

- Les modifications sont principalement de l'ordre du langage et terminologie ;
- La révision a été examinée par des juristes de la DGAIC et de l'ECA ;
- Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil intercommunal ;
- Le vote par les conseils communaux et généraux des communes membres est le 11^{ème} point dans le processus de validation juste avant l'approbation par le Conseil d'Etat.

Au point C du préavis, nouvel article 8, la Commission se questionne sur la pertinence de passer d'un délégué et son suppléant à deux délégués et son suppléant.

Après débat, il en est sorti que cette modification serait un plus pour le fonctionnement, en cas d'absence d'un délégué, étant donné la difficulté d'atteindre le quorum nécessaire pour les réunions du Conseil intercommunal.

Au vu de ce qui précède, nous recommandons à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Le Secrétaire dépose l'amendement ci-dessous.

Amendement concernant le point 1 du dispositif du préavis pour l'ajout de l'article 22 : « *D'adopter les modifications des articles 5, 6, 8, 16, 22, 34, 36 et 38 des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent.* ».

M. D. Freymond remarque que le préavis indique en page 6 qu'il n'est pas possible de déposer des amendements.

Le Président estime qu'il s'agit plus d'une correction que d'un amendement.

M. Y. Betticher avoue ne pas savoir s'il est totalement légal d'interdire la possibilité de déposer des amendements, ni de déposer un amendement malgré cette interdiction.

M. A. Bouhedja répond que l'amendement déposé ne concerne pas le contenu des nouveaux statuts mais uniquement la terminologie du préavis, de manière à ce que tous les articles modifiés soient formellement adoptés.

Il ajoute que Froideville est la dernière commune à voter cette modification et qu'aucune autre commune n'avait remarqué cet oubli dans le modèle de préavis soumis.

M. L. Gattlen propose de signaler l'erreur à la personne qui a rédigé le modèle de préavis pour toutes les communes concernées.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et demande au Secrétaire s'il maintient son amendement, ce qui est le cas, puis passe aux votes.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Amendement concernant l'ajout de l'article 22 dans le dispositif du préavis.
C'est à main levée que cet amendement est accepté. Il y a deux absentions et aucun avis contraire.

C'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 43/2024, dans sa version amendée, est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'adopter les modifications des articles 5, 6, 8, 16, 22, 34, 36 et 38 des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

10. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, de l'EFAJE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL

Le rapport de l'AET, lu par **M. J.-L. Stadler** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'ASICE, lu par **Mme P. Brouze** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'EFAJE, lu par **Mme R. Jenni** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du chauffage à distance, lu par **M. L. Gattlen** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDIS, lu par **M. Y. Betticher** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDNL, lu par **M. J. Abt** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Sans remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

11. Election d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour l'ASICE

Mme Sylvie Leuthold ayant démissionné pour le 31 août 2024 de son rôle de déléguée de l'ASICE, Mme Sophie Brunner deviendra déléguée dès le 1^{er} septembre 2024. Il est donc nécessaire de nommer un(e) suppléant(e) qui entrera également en fonction le 1^{er} septembre 2024.

M. B. Mathey propose la candidature de Jeremy Chassot, qui accepte sa candidature.

M. J. Chassot est élu tacitement et par acclamation.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

12. Propositions individuelles et divers

M. Y. Grosclaude demande s'il est possible de créer des canevas pour les rapports, suite à l'adoption de la nouvelle charte graphique.

Le Bureau prend note de cette demande.

M. L. Gattlen demande ce qu'il en est de la réalisation des arrêts de bus votés récemment.

M. J.-F. Thuillard répond que le dossier est prêt mais les travaux ne peuvent pas commencer avant le 3 septembre et la réouverture de la route de Lausanne

M. V. Rey explique que le comité d'organisation de la réception du Président du Grand Conseil recherche toujours des bénévoles pour la cérémonie du 3 septembre, les personnes intéressées pouvant s'annoncer auprès de Mme Jessica Witzig.

M. A. Waelti rappelle que la date limite pour faire opposition au projet d'éolienne EolJorat Sud est le 11 juillet.

M. D. Freymond aimerait qu'on encourage le personnel communal à rejoindre les pompiers volontaires car les collaborateurs communaux sont disponibles durant la journée.

La Municipalité prend note de la remarque.

M. J. Chassot demande ce qu'il en est des cônes à la Rue du Village et quelle est la position de la Municipalité par rapport à la sécurité de cette route, au vu du trafic important en ce moment.

M. A. Bouhedja explique que les cônes sont une mesure d'urgence et qu'ils ont été mis aux endroits nécessaires pour freiner les véhicules durant la période de travaux.

M. Y. Grosclaude remercie Mme Richoz pour son engagement dans la Commission de gestion et se dit à disposition des personnes intéressées par la position de suppléant, sachant que les suppléants participent à toutes les séances de la Commission.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

13. Nomination du Président du Conseil

Le Président remet la présidence au premier Vice-président, M. V. Rey, le temps de procéder à l'élection.

M. V. Rey fait part de la candidature de M. Dominique Glur, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Dominique Glur est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

14. Nomination du premier Vice-président

Le premier Vice-président rend la présidence au Président.

Le Président fait part de la candidature de M. Vincent Rey, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Vincent Rey est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

15. Nomination du second Vice-président

Le Président fait part de la candidature de M. Benjamin Mathey, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Benjamin Mathey est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

16. Nomination de deux scrutateurs

Le Président fait part de la candidature de Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément, lesquels acceptent leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément sont élus tacitement et par acclamation. **Ils** acceptent leur nomination et remercient l'assemblée.

17. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Le Président fait part de la candidature de MM. Eric Blaser et Charly Dind. M. C. Dind accepte sa candidature. M. E. Blaser, absent, a accepté sa candidature avant la séance. Il n'y a pas d'autres propositions.

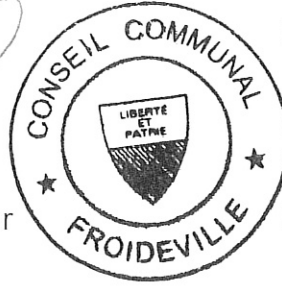
MM. Eric Blaser et Charly Dind sont élus tacitement et par acclamation.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, souhaite à tout le monde un bel été et lève la séance à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Dominique Glur



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 3 juillet 2024

Communications au Conseil communal

Séance du 18 juin 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Ligne 670

Le prolongement de la ligne 670 (CarPostal) Yverdon-les-Bains – Echallens en direction de Froideville est planifiée dès le dimanche 15 décembre 2024. Ce ne sont pas moins de 17 courses journalières qui desserviront ce parcours, contre 46 en direction de Lausanne, par la ligne 60 (tl).

2. Formation BLS-SRC

Courant mai, 14 membres du personnel communal ont suivi un cours BLS AED Complet (Basic Life Support, Automated external defibrillation) certifié SRC (Swiss Resuscitation Council) et ont pu ainsi entraîner, de façon variée et ludique, les mesures à prendre en cas d'arrêt cardiaque et la manière d'utiliser un défibrillateur, dans le cadre de différents scénarios réalistes, ce cours comprenait également les premiers gestes de secours.

3. Fermeture RC 558-C-S Froideville - Bottens

En raison de la pose de la surface de roulement sur la chaussée entre Froideville et Bottens, ce tronçon de la route, sera interdit à toute circulation du lundi 1^{er} juillet 2024 au vendredi 5 juillet 2024. Une signalisation de déviation sera mise en place par Froideville – Montheron – Cugy – Bretigny-sur-Morrens – Bottens dans les deux sens. En fonction de la météo, les travaux pourraient également durer la semaine suivante.

4. Eoliennes

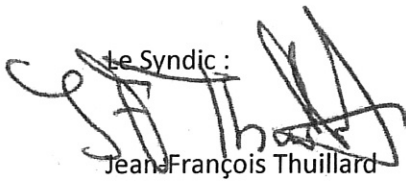
Comme cela a été relayé par la presse, la Commune de Lausanne a mis à l'enquête en date du 12 juin au 11 juillet le parc éolien de EoleJoratSud. Ce sont ainsi 8 machines de plus de 200 m de haut qui sont soumises à l'enquête publique dont la plus proche, aux Saugealles, est située à 850 m de notre village. Par conviction et faisant suite également à la motion de 2021 sur le sujet, la Municipalité va faire opposition à ce projet dans son ensemble. Chaque citoyen est également libre de faire une opposition personnelle à ce projet dont la réalisation va certainement impacter notre village.

5. Charte graphique

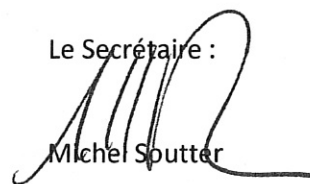
Depuis plusieurs années la Municipalité réfléchit sur le Froideville Infos, les communications et plus généralement sur l'identité visuelle de la commune. Elle a souhaité la faire évoluer pour la mettre au goût du jour et a mandaté DG ! Communication politique pour concevoir et mettre en place la nouvelle identité visuelle de la Commune et réaliser un logo communal. M. Jean-Luc Duvoisin va vous les présenter, ainsi que la réflexion qui a conduit à ce résultat.

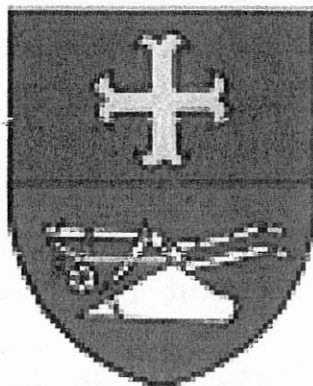
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

Michel Sutter



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'AET est l'Association intercommunale d'Epuration des eaux du Talent supérieur qui comprend les communes de Bretigny, Cugy en partie, Lausanne pour la région de Montheron et Froideville. La STEP, datant de 1996, est située à Bretigny au bord du Talent. Elle possède une capacité de traitement d'environ 7'200 EH.

Le 1^{er} novembre 2023 nous sommes convoqués au domaine du Burignon à Sain-Saphorin pour étudier le budget 2024.

En préambule le boursier nous informe que l'exploitant Monsieur Ambros Arnold prendra sa retraite à la fin de l'année 2023 Pour le remplacer l'AET a engagé Monsieur Julien Altmann.

Le président du comité de direction remercie Monsieur Arnold pour son travail compétent

Un budget avec un total des recettes et des dépenses de 718900 frs et accepté à l'unanimité.

Le 14 mars 2024 l'assemblée annuelle a lieu à Bretigny-sur-Morrens. Les objets principaux à l'ordre du jour, les comptes et le rapport de la commission de gestion sont approuvés à l'unanimité. Les charges sont de 715362,95 CHF hors TVA. La participation des communes de l'AET aux frais est de 638757,85 CHF hors TVA , le solde étant couvert par des services fournis. Pour Froideville la charge est de 337937,40 CHF TVA incluse soit 118 CHF par EH.

Par rapport au budget 2023 les charges et la participation des communes diminuent.

Suite aux incertitudes de 2022, le budget 2023 était surévalué pour :

- . Les frais d'électricité et de chauffage de 23696 frs
- . Les frais d'élimination des boues de 18105 frs

Le président du Comité de direction nous informe que les analyses et contrôles effectués par la direction générale de l'environnement, sont tous conformes aux prescriptions en vigueur.

D'autres petits problèmes techniques ont tous été promptement résolus par les exploitants . Le président les félicite pour le bon fonctionnement de notre STEP.

En vous remerciant de votre attention, nous vous recommandons de continuer à nous accorder votre confiance.

Froideville, le 15 juin 2024

Vos délégués à l'AET, Jessica Witzig, Vincent Bussart, Yann Betticher et Jean-Luc Stadler.

Mme Brouze donne lecture du rapport de l'ASICE qui se résume ainsi :

Pour rappel, l'ASICE est l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs qui regroupe les 4 communes : Bretigny sur Morrens, Cugy, Froideville et Morrens. Conformément à la loi sur les communes, elle répond aux obligations définies par les bases légales LEO et RLEO.

Pour 2023-2024, l'ASICE est composée des trois organes suivants :

1. Le Comité de direction

Mme Frédérique Roth : Présidente en charge Finances et Administration générale, de la Planification et Transports Activités extrascolaires

M Azdine Bouhedja : Vice-Président en charge des Bibliothèques scolaires et parascolaires, prévention et Santé

M. Roger Ammann : Membre du Conseil d'établissement (CET), en charge du centre d'animations, cantines et devoirs surveillés

M. Emmanuel Lehnherr : Membre en charge des Bâtiments, mobilier scolaire et espaces extérieurs

La fonction de secrétaire générale est assurée par Mme Nathalie Lüthi.

2. Le Conseil intercommunal, avec comme membres

Mesdames Pascale Brouze, Nathalie Cachelin et Sylvie Leuthold.

3. La commission de gestion

dans laquelle Mme Pascale Brouze représente Froideville.

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 28 septembre 2023, trois préavis ont été adoptés.

Tout d'abord une demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 272'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe, propriété de l'ASICE à Cugy. Au vu du contexte énergétique, cette demande est pertinente avec une rentabilité favorable.

Ainsi que l'acceptation des budgets scolaires et parascolaires 2024. Notons 2 faits marquants à savoir que ce budget est le premier à supporter le nouveau poste de directeur ASICE et que les effectifs sont légèrement en baisse en comparaison des projections réalisées. Ces chiffres ne remettent cependant pas en question les projections à long terme et la vision directrice telle qu'elle a pu être présentée en 2022.

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 mars 2024, deux préavis ont été adoptés.

Sont assermentés par M. Markus Mooser, Président du Conseil intercommunal.

M. Emmanuel Lehnherr (Municipal à Morrens) qui rejoint le CODIR en remplacement de Mme Sandra Hulass avec effet immédiat et M. Azdine Bouhedja (Municipal à Froideville) qui remplace M. Jean-François Thuillard à partir du 1^{er} avril.

Deux préavis ont été adoptés :

1. Le rapport sur la gestion et les comptes 2023.

2. Une demande d'octroi d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- par rapport au préavis no 1-2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe à Cugy.

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 28 mai 2024, un préavis a été adopté

M. Markus Mooser a procédé à l'assermentation de M. Jean Rouverol représentant la commune de Cugy et M. Jean-François Thuillard qui a quitté le CODIR et rejoint le Conseil.

Préavis N°16/2024 – Extension du collège de la Combe

Le Collège de la Combe ne répond plus aux exigences minimales cantonales. L'agrandissement des infrastructures est indispensable.

Le coût estimatif du projet d'extension répondant aux besoins du secteur secondaire à l'horizon 2040 est de CHF 9'890'000.--.

L'ASICE ne disposant pas de ressources et compétences techniques nécessaires au développement d'un tel projet, il est prévu de confier la réalisation du projet à un tiers investisseur privé.

Le préavis N°16/2024 est soumis au vote et accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Nous retiendrons de cette année 2023-2024 que L'ASICE deviendra locataire de la Commune de Cugy pour une durée maximale de 40 ans. Les charges futures seront durablement et sensiblement augmentées, mais elles découlent d'obligations légales.

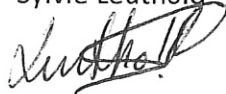
Ces charges seront ensuite intégralement répercutées sur les communes membres.

Fait à Froideville le 12 juin 2024

Nathalie Cachelin



Sylvie Leuthold



Pascale Brouze

Rapport des activités de l'EFAJE, 2023-2024

Les deux assemblées générales traditionnelles se sont déroulées à l'automne 2023 et au printemps 2024.

L'assemblée générale du 27 septembre 2023 a eu lieu à Goumoëns la Ville.

Lors cette séance, le budget 2024 a été présenté et adopté par l'assemblée générale.

Pour notre commune, l'estimation du budget 2024 est de 970700.-. Ce montant est communiqué à titre indicatif, car l'EFAJE n'a aucun moyen de prévoir à l'avance le nombre d'heures qui sera effectivement consommé par les enfants de notre commune. Les heures estimées proviennent d'une extrapolation des heures effectuées pendant le 1^{er} semestre 2023.

L'assemblée générale a également voté article par article sur la modification des statuts au sujet de la gouvernance.

Lors de cette assemblée, les membres de l'association ont accepté la demande au comité d'étudier la possibilité de transformer l'association de droit privé en association intercommunale et ont nommé une commission adhoc chargée d'examiner le rapport du conseil d'administration.

L'assemblée générale du 1^{er} mai 2024 a eu lieu à Cugy.

Lors de cette séance, les comptes 2023 ont été présenté et adopté par l'assemblée.

En 2023, 165 enfants de Froideville ont été accueillis dans les différentes structures de l'EFAJE. Chiffre stable, 163 enfants en 2021 et 2022. Le nombre d'heures consommées est quant à lui en augmentation.

Le coût de l'accueil en 2023 a été de 725409.-. Le budget était à 850000, écart de -15%.

Lors de cette séance, nous avons fait connaissance de Monsieur Rigoli, nouveau directeur des finances qui nous a fait une présentation sur les modifications des états financiers.

Le 12 mars 2024, à l'agenda du conseil communal

Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale de Montanaire, et M. Laurent Magnin, Syndic de Bettens, tous deux membres du conseil d'administration nous ont présenté les structures et activités de L'EFAJE et ont répondu aux questions des membres du conseil.

Froideville, le 18 juin 2024



Sonia Marti



Rosemarie Jenni

Rapport des délégués du Conseil communal à l'Assemblée générale de la société « Centrale de chauffage à distance Froideville SA »

L'assemblée générale a été convoquée à 2 reprises, le 11 décembre 2023 et le 30 mai 2024.

Actuellement, les délégués du Conseil communal à l'Assemblée générale du Chauffage à distance sont : Messieurs Jean-Marc Porchet, Jacques Abt, Killian Delisle, Jérémie Dubois et Laurent Gattlen.

Au niveau du Conseil d'administration : Monsieur Jean-Louis Meylan remplace Monsieur Jean-François Thuillard à la Présidence et Monsieur Azdine Bouhedja remplace Monsieur Michel Girod.

Monsieur Daniel Freymond remplace Monsieur Azdine Bouhedja, comme représentant du Conseil communal, au côté de Monsieur Marc-Henri Schwab.

Le point d'attention principal sont les comptes déficitaires de la Société « Centrale de chauffage à distance Froideville SA », avec un bilan au 31.12.2023 à **CHF 1'521'429.56 (Soit une Perte de CHF 50'138.68)**.

La perte de Capital est significative. L'article 725a du CO s'applique et oblige le Conseil d'administration à prendre des mesures pour mettre un terme à la perte. Les comptes sont ainsi soumis à l'obligation d'un contrôle restreint.

L'assemblée générale a validé les comptes 2023 et exprimé son mécontentement vis-à-vis du résultat de l'exercice. (CHF 10'000.- de produits en moins et CHF 20'000.- de charges en plus, soit une augmentation des pertes de 30'000.- supplémentaires à 2022 (CHF - 50'000.- au lieu de -20'000.-).

Le Conseil d'administration a expliqué les résultats par une diminution des ventes de chaleur et des travaux d'entretien coûteux (dont le changements des compteurs, pour un modèle plus précis). Deux actions ont également été réalisées :

- L'évaluation de la possibilité d'extension du réseau de chauffage à distance (en ajoutant des bâtiments, pour optimiser les installations).
- La vente du réseau à une Société tierce. (Le montant proposé est inférieur à la valeur des installations).

Les membres du Conseil présents à l'AG de mai 2024 ont exprimé le souhait de trouver des solutions pour que la Centrale de chauffage reste aux mains de la commune.

Des propositions comptables ont été faites. (P. ex. de revendre les locaux à la Commune, pour supprimer leur amortissement dans les comptes). La reprise compète de la société par la Commune doit être étudiée après assainissement et devra être rediscutées. (Elle n'est pas souhaitable en l'état).

Par ailleurs, la piste de l'augmentation des ventes de chaleur en reliant des bâtiments supplémentaires doit être précisée et les travaux d'assainissement et d'entretien doivent être réalisés en 2024.

Pour les délégués du Conseil communal à l'AG du CàD : L. Gattlen, fait le 18.06.2024



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Rapport d'activités 2023 - 2024 du Conseil Intercommunal du SDIS Haut-Talent

Pour l'année 2023, le conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises. La première séance a eu lieu 26 avril 2023 à Bottens. Lors de cette séance, Madame Carine Delpierre de Bottens a été élue vice-présidente, poste qui était resté vacant.

Le deuxième point de la séance était le préavis n°01/2023 relatif au compte 2022 et rapport de gestion 2022. Le préavis ne suscitant pas de discussion a été adopté à l'unanimité.

Le président du CODIR nous fait part de ces communications, notamment la possibilité au SDIS du Haut-Talent de pouvoir facturer les interventions aux privés.

Le commandant, Le Major Stewart nous rappelle que les effectifs du SDIS sont insuffisants, principalement en journée et que des interventions ont dû être prises en charge par un autre SDIS.

La deuxième séance s'est déroulée le 10 octobre 2023 à Morrens. Dans un premier temps nous avons procédé à l'assermentation de nouveaux membres du conseil, monsieur Stettler de Bottens, monsieur Dind de Froideville et monsieur Jatton de Morrens ont tous été assermentés.

Le deuxième point de la séance était le préavis n°02/2023 relatif au budget 2024.

Le budget se présente comme suit :

- Un total de charges de 337'377.-
- Un total des recettes de 124'557.-
- Excédant de charges de 212'820.-

Ce préavis ne suscitant pas de discussion a été accepté à l'unanimité.

Suite à la démission de madame Delpierre de la commune de Bottens, le poste de vice-président du conseil se retrouve à nouveau vacant. Aucun membre ne se présentant à cette fonction, la nomination est reportée au prochain conseil intercommunal.

Le remplaçant du commandant nous présente le nombre d'alarmes pour l'année 2023 qui se totalisent aux nombres de 33, réparties comme suit :

- 13 pour Froideville
- 12 pour Cugy
- 7 pour Morrens
- 1 pour Bretigny-sur-Morrens
- 0 pour Bottens

Pour l'année 2024, une séance a eu lieu le 30 avril 2024 à Bretigny-sur-Morrens. La séance débute par l'assermentation de 2 nouveaux membres du CODIR, Monsieur Azedine Bouhedja pour la commune de Froideville et monsieur Alberto Fernandez pour la commune de Cugy.

Le deuxième point de la séance étant le préavis n°01/2024 concernant les comptes 2023 et le rapport de gestion, le premier n'a suscité aucun commentaire, en revanche le rapport a mentionné que le CODIR entame rapidement les démarches pour octroyer au SDIS la possibilité de facturation des interventions. Que l'EM transmette au CODIR les comptes 2023 des JSP.

Le préavis a été accepté par 8 membres et une abstention.

Le troisième point était le préavis n°02/2024 concernant la révision des statuts. Suite à 3 amendements déposés par la commission le préavis est accepté à l'unanimité.



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Monsieur Gex de Morrens est élu vice-Président.

Suite au décès de monsieur Chambon en septembre 2023, monsieur Ammann de Bretigny-sur-Morrens est élu président du CODIR.

Le remplaçant du commandant relate à nouveau les manques d'effectifs, depuis le début de l'année 6 interventions ont eu lieu, 3 effectuées par le SDIS Haut-Talent et 3 effectuées par un autre SDIS, soit Echallens et Lausanne.

Froideville, le 18 juin 2024

Le rapporteur : Yann Betticher

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Rapport du SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois)

L'année écoulée aura été, pour le SDNL Schéma Directeur du Nord Lausannois, une année de transition.

Après le départ de plusieurs collaborateurs. Les bureaux techniques du SDNL et du SDOL Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois ont été regroupés à partir du 1er août 2023.

Cette réorganisation a été accompagnée d'une révision de la convention de collaboration intercommunale du Nord lausannois. Elle a été adoptée par les 11 Municipalités membres du SDNL et entre en vigueur le 1er janvier 2024.

Les dossiers en cours ont été repris par la nouvelle structure.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le rapport annuel 2023 qui est disponible sur le site du SDNL

Froideville le 18.06.2024 JABT

Éditorial du président



Denis Favre
Président du SDNL

L'année écoulée aura été, pour le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), une année de transition. Les bureaux techniques du SDNL et de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ont été regroupés à partir du 1^{er} août 2023. Après le départ de plusieurs collaborateurs du SDNL — que nous remercions vivement pour leur engagement au service des Communes du Nord lausannois — la question du maintien d'une structure indépendante s'est posée.

Finalement, en discutant avec les autres secteurs de l'agglomération, une solution a été trouvée: le regroupement avec le bureau SDOL. Désormais, les collaborateurs du SDNL sont engagés par la ville de Renens au sein du bureau SDOL. Cette réorganisation permet d'assurer la pérennité de la collaboration intercommunale dans le Nord lausannois, tout en offrant une variété de compétences techniques pour faire avancer les dossiers intercommunaux grâce à une équipe d'une dizaine de personnes (contre trois pour le bureau technique du SDNL dans son ancienne forme).

Cette réorganisation a été accompagnée d'une révision de la convention de collaboration intercommunale du Nord lausannois. Elle a été adoptée par les 11 Municipalités membres du SDNL et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette convention précise que les activités du SDNL se concentrent en priorité sur le territoire du périmètre compact du PALM, là où les enjeux du développement sont les plus forts.

Les dossiers en cours ont été repris par la nouvelle structure, en particulier l'élaboration du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2025 qui devra être transmis à la Confédération le 31 mars 2025 dernier délai. D'autres dossiers intercommunaux urgents sont en cours, comme le prolongement de la ligne 21 de Lausanne-Blécherette au Grand-Mont ou le Plan d'affectation cantonal de Vernand (pilote par le Canton).

Prochainement, la nouvelle structure va pouvoir reprendre d'autres projets importants comme l'Espace Blécherette, le réseau de bus du Nord lausannois ou des mesures en faveur de la mobilité douce. La mobilité restant l'enjeu principal du développement du Nord lausannois.

Une telle réorganisation peut entraîner des tensions. Mais je dois dire que celle-ci s'est passée en douceur et que les différents partenaires du SDNL semblent satisfaits de la nouvelle structure et des avantages qu'elle offre. On peut parler d'intégration réussie!